

se propose de trouver une solution par le recours aux tribunaux. Cet embarras une fois en voie d'être résolu, le gouvernement du Canada sera en mesure, après avoir appris du gouvernement des Etats-Unis si, à son sens, la procédure que nous venons d'esquisser comporte une base acceptable de négociations, de consulter les provinces d'Ontario et Québec sur les aspects du problème en face duquel ils se trouveront, et par là de préparer la voie à une entente entre toutes les parties intéressées sur les méthodes et moyens qui permettraient de mener à bien l'entreprise.

C'est l'espoir du gouvernement canadien qu'une étude ultérieure de la question fournira l'occasion d'une entente en vue de régler l'ensemble du problème des Grands Lacs et du Saint-Laurent, y compris la conservation des eaux qui sont exclusivement propres au bassin du Saint-Laurent, et dont l'échange actuel de vues indique bien l'importance capitale.

Je vous serai fort obligé de bien vouloir porter à ma connaissance, à votre convenance, pour que je les transmette au gouvernement de Sa Majesté au Canada, les vues du gouvernement des Etats-Unis sur les considérations ci-haut soumises.

J'ai l'honneur d'être,
avec la considération la plus distinguée,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

(Signé) VINCENT MASSEY.

4. Communication du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, à Washington, au Ministre du Dominion du Canada, à Washington

SECRETARIAT D'ETAT, WASHINGTON, le 12 mars 1928.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre note du 31 janvier 1928, m'informant des conclusions et des vœux du Comité consultatif national relativement au projet d'amélioration de la route du Saint-Laurent.

Je constate qu'aux yeux du Comité consultatif national, l'opportunité du projet dépend de la solution d'un certain nombre de difficultés financières et économiques et de l'étude plus approfondie de certains aspects techniques, comme aussi des conclusions du Comité touchant la possibilité d'élaborer un moyen de construire la route à des conditions équitables pour les deux pays, en tenant compte autant qu'il faut des facteurs de la situation canadienne que vous avez énoncés.

Nous avons examiné avec soin les suggestions comprises dans votre note. Bien que les Etats-Unis ne partagent pas entièrement les vues du Gouvernement canadien quant aux avantages relatifs et au coût définitif, pour les deux pays, de l'amélioration projetée du Saint-Laurent, et quant à la répartition des dépenses imputables à chaque pays, ils sont enclins à tenir pour base acceptable de négociations, une proposition calquée dans les grandes lignes sur votre note. En vue d'effectuer l'amélioration de la route du Saint-Laurent, les Etats-Unis, d'après cette note, s'engageraient à creuser les chenaux nécessaires entre les Grands Lacs et à améliorer la section internationale du Saint-Laurent tant pour la navigation que pour le développement de l'énergie hydraulique; et le Canada conviendrait de construire la route dans les sections exclusivement canadiennes, c'est-à-dire le canal Welland et les ouvrages du Saint-Laurent en aval de la frontière internationale.